



présente son :

# **MANIFESTE CITOYEN**

**pour une Corse sans 5G et un monde vivant**

25 Juin 2020

---

# PRÉAMBULE

*« Si tout le monde vous ment en permanence,  
la conséquence n'est pas que vous croyez aux mensonges,  
mais que plus personne ne croit à rien...  
Et un peuple qui ne croit plus en rien ne peut pas réfléchir.  
Il est non seulement privé de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger.  
Et avec un tel peuple, vous pouvez alors faire ce qu'il vous plait. »*

Hanna Arendt

*La course infernale à la technologie et au profit pousse aujourd'hui les États et les grandes industries à développer des moyens colossaux aux budgets faramineux, afin de supporter la projection mondiale d'une croissance sans limite. Il paraît qu'on n'arrête pas le progrès ? Mais de quel progrès parle-t-on ?*

*Le déploiement du réseau 5G dans le monde vise à donner l'infrastructure nécessaire au "toujours-plus". Plus de débit, plus de données, plus de surveillance, plus de portée, ce qui conduit inévitablement à une civilisation de plus en plus déshumanisée et loin de son environnement.*

*À l'heure où la planète se désagrège, où les scientifiques, écologistes et intellectuels tirent la sonnette d'alarme pour la énième fois, à l'heure où les seuils de non-retour écologiques sont largement dépassés, où le climat s'emballe et les ressources s'amenuisent, à l'heure enfin où les populations ont besoin d'air pur et de ciel bleu pour fortifier leur santé, est-il intelligent, sérieux et utile de poursuivre cette course pour, comme le disent certains, « le bénéfice de quelques-uns au détriment de tous » ?*

*Le point crucial de cette affaire réside dans sa dimension planétaire. Nous ne sommes plus dans le cas d'un désaccord entre une société et son gouvernement. Il est ici question de décisions globales mondiales imposées à tous les peuples et leur environnement. Pourtant, ces peuples ont des sentiments, des opinions et des droits. Ils se lèvent maintenant et c'est bien légitime. Car cette nouvelle technologie 5G, aux conséquences non maîtrisées sur l'ensemble de la planète et des êtres qui la constituent, risque de participer à un effondrement plus rapide encore des équilibres naturels qui régissent notre monde. Faut-il encourager cette folie humaine allant à l'encontre des principes du vivant ou bien se réveiller et protéger ce qu'il reste d'existences libres sur le globe ? Nous sommes encore dans une Démocratie Républicaine, aussi nous demandons à ce que toutes les voix du peuple français soient entendues et prises en compte ; et que les décisions ne soient pas seulement issues d'un consensus politico-industriel ni d'une volonté imposée par des gouvernements aveugles voire cupides. Nous vous demandons, avec sagesse et bienveillance, de vous positionner et de nous aider à garder cette terre libre, riche et vivante.*

*Merci, et bonne lecture.*

*Nous remercions tous les sites, associations, journalises, experts, scientifiques et indépendants en France et à l'étranger pour leur travail incommensurable, leurs études et leurs témoignages qui ont permis de nourrir notre connaissance sur le sujet, notre espoir et bien évidemment l'argumentaire de ce Manifeste.*

*Nous remercions également Arnaud Torrelli (Studio10) pour la création du logo Terra Libera, ainsi qu'Isabelle Demoustier et le Parc de Saleccia pour leur soutien.*

*Les sources et références compilées dans les pages annexes ne sont pas exhaustives, et ont fait l'objet d'une recherche minutieuse afin d'apporter le plus de précision possible aux informations délivrées dans ce texte.*

*Note : vous trouverez en annexes de ce Manifeste Citoyen, les pages "Documentation, Sources et Références" [1, 2, 3...], et un "Glossaire, Aspects Techniques et Abréviations".*

Le 25 Juin 2020.

Objet : Demande d'arrêt du déploiement 5G sur le territoire corse par application du principe de précaution.

Aux Préfets,  
Aux Élu(e)s de la Collectivité de Corse,  
Aux Maires et Mairies,  
Aux représentant(e)s des Communautés de Communes,  
Ainsi qu'à toutes les instances décisionnaires du territoire corse.

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la question qui préoccupe nombreux de vos concitoyens : depuis plusieurs mois, la France et donc la Corse déploient sur leur territoire l'équipement nécessaire à la mise en place du réseau sans fil de dernière génération "5G" [1]. Cette technologie très controversée n'est pas sans danger ; or nous approuvons le progrès et la nécessité d'être connectés au monde, mais pas à n'importe quel prix.

## **I. La Controverse 5G**

L'exposition de la population aux rayonnements électromagnétiques de radiofréquences n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies (2G, 3G, 4G, téléphones mobiles, wifi, bluetooth, cartes RFID...). Nous assistons actuellement à l'arrivée de la 5G et son cortège de **modifications radicales** [2]. En pratique, elle permet entre autres une diminution du temps de latence, une hausse considérable du débit et plus de fiabilité [3], mais aussi de nouvelles applications industrielles et l'assise d'un futur proche fait de milliards d'objets connectés [4]. Seulement, la technologie 5G est vouée à utiliser des ondes très puissantes mais beaucoup plus courtes [5], obligeant le déploiement d'un nombre incommensurable de nouvelles antennes dites "intelligentes" (antennes MIMO et Small Cells) sur le territoire terrestre [6] (en France, une antenne tous les 300m semble préconisée dans les grandes villes (mobilier urbain) et les axes routiers d'ici à 2025 [7]).

Outre la question de savoir si nous souhaitons vivre dans un monde de réalité virtuelle, amplifiée [8] et ultra-connecté, se pose le problème délicat de la surveillance des populations et des États par des systèmes d'intelligence artificielle [9]. Indiscutablement liée aux enjeux politiques, techno-industriels et financiers, l'implantation du réseau 5G fragilise l'État par ses nombreuses failles de sécurité [10] et l'oblige à se prémunir davantage contre l'espionnage [11], étant donné l'entrée d'usines chinoises (Huawei) sur son territoire [12]. D'autre part, nous savons que nos données sont déjà perpétuellement collectées puis marchandisées. Il est aisé d'envisager les dérives inhérentes à l'explosion de ce phénomène, que le système 5G permettra au travers des objets connectés (réfrigérateurs, montres, voitures, compteurs d'eau et d'électricité, téléphones mobiles...) autant que des informations privées (administratives ou médicales par exemple) [13]. Ce futur du "tout-numérique" souhaité par les États membres de l'UE oriente dangereusement, au nom de la sécurité, de la santé ou encore de la croissance, nos sociétés vers une surveillance généralisée des populations, qui voient leurs libertés fondre en même temps que la protection de leurs données personnelles [14].

Cela étant dit, nous sommes par ailleurs très inquiets des conséquences à court et long termes car **l'innocuité de la technologie 5G, et notamment des ondes millimétriques, n'est à l'heure actuelle toujours pas démontrée** [15].

En revanche **les avertissements sur sa nocivité potentielle s'accumulent** [16], autant que les pétitions. **Un nombre toujours croissant de scientifiques nous alarment** [17] (en mai 2020, près de 300 000 signatures pour les seuls communiqués majeurs de **climatologues, physiciens, météorologues, spécialistes de l'environnement, entomologistes, économistes, médecins à travers le monde**) ; auxquels s'ajoutent les centaines de milliers de citoyens, organisations, associations et collectifs qui alertent les pouvoirs publics sur les véritables enjeux de cette nouvelle ère numérique.

Il suffit de parcourir quelques-uns des milliers de rapports et expertises pour comprendre qu'**à l'échelle mondiale, l'incidence du champ électromagnétique 5G - du fait des hautes fréquences et des ondes millimétriques, ce fameux effet "micro-ondes" [18] - serait colossale voir létale à long terme sur l'être humain et l'ensemble du vivant.** Certaines études sur les rayonnements électromagnétiques montrent que des modifications graves peuvent affecter les corps, suivant le temps d'exposition et la nature de l'onde, et ce y compris parfois en-deçà des valeurs limites d'exposition (en France elles sont fixées par l'ANFR) [19]. Sont pointées des pathologies importantes comme des cancers, tumeurs cérébrales, leucémies infantiles, altération de gènes (ADN), perturbation des cellules et des rythmes biologiques [20], électro-sensibilité [21]... Les insectes, animaux et végétaux ne sont pas épargnés : désorientation des insectes (notamment pollinisateurs et par là même mise en danger de notre biodiversité) [22], modification du comportement migratoire des oiseaux [23], pathologies et décès d'animaux [24], arbres en détresse à proximité des antennes [25], et ceci n'est qu'un tout petit aperçu.

Au Danemark, l'avocat **Christian F. Jensen** (cabinet Bonnor Advokater) signe une Consultation Juridique dont la conclusion stipule que « **établir et activer un réseau 5G, tel qu'il est décrit, serait une violation des actuelles lois humaines et environnementales intégrées dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la réglementation Européenne et les Conventions de Bern et de Bonn** » [26]. Il est difficile de passer outre. En Italie, la députée Sara Cunial ne lésine pas sur ses mots le 6 Novembre 2018 à la Chambre des Députés sur les dangers de la 5G, et demande l'application du principe de précaution. Toujours en Italie, des juges créditent certaines études scientifiques reliant téléphone portable et tumeur au cerveau et condamnent trois ministères publics en 2019 [27]. En Suisse, des moratoires sur la 5G sont maintenant en cours [28].

**En France, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), gardienne de notre santé, préconise largement** dans la majorité de ses rapports, **la poursuite des recherches** liées à l'exposition des champs électromagnétiques de basses fréquences et leur impact sur la santé des hommes et des animaux [29]. **Le député Mr. J-P Lecoq intervient** à l'Assemblée Nationale le 11 Avril 2019 en ces termes : « **Cette question de santé publique nous semble beaucoup trop prise à la légère** » ; « le principe de précaution serait utile à soulever » et enfin « [La 5G] expérimente à l'échelle planétaire un réseau de communication [...], met en place des fréquences d'ondes dont nous n'avons aucune preuve de leur innocuité et surtout sera un véritable carnage écologique » [30]. Plus récemment le 4 Février 2020 toujours à l'Assemblée, **le député Mr. Loïc Prud'homme revient sur la question** soulevant que « personne n'a demandé la 5G » et demande : « Au vu des dangers encourus, quand le Gouvernement compte-t-il suspendre l'attribution des fréquences 5G ? Quand choisira-t-il enfin de protéger la population plutôt que le bilan comptable des multinationales ? » [31]. L'Assemblée propose enfin, le 4 Mai dernier, la création d'une « *commission d'enquête sur le déploiement de la 5G* » [32]. C'est donc dans ce climat houleux que **la population française s'interroge, légitimement** : l'État semble balayer tous les doutes. Comment comprendre l'installation effective des antennes et le démarrage des tests alors même que cette commission d'enquête est en attente d'être nommée ? Il y a décidément de quoi s'insurger, car **le temps et les moyens investis semblent répondre davantage aux exigences politiques et financières du « Plan d'Action 5G de la Commission Européenne » [33] au détriment des devoirs de réserve, d'indépendance et de protection qu'un gouvernement démocratique devrait incarner envers ses citoyens** [34].

Si avec le système existant, nous pouvions encore choisir de nous protéger (écouteurs, câbles Ethernet...), avec la 5G cela deviendra impossible. Les opérateurs se targuent d'une meilleure répartition de l'énergie en présentant le fonctionnement des nouvelles antennes, « *sollicitées uniquement à la demande* » [35], malheureusement le calcul est vite fait : en considérant, à court terme et au niveau

mondial, le nombre d'opérateurs [36], la couverture de dizaines de milliers de satellites (42 000 sont prévus par le seul programme SpaceX dans les années à venir) [37], les milliards d'antennes terrestres et les milliards d'utilisateurs couplés aux objets connectés sur la planète (80 milliards estimés en 2020 et potentiellement 155 milliards d'ici 2025 [38]), les connexions au réseau seraient permanentes et omniprésentes. **Le monde de l' "ultra haut débit" ne laisserait plus un centimètre cube de champ électromagnétique naturel [39] et irait jusqu'à polluer le ciel en réduisant dramatiquement la visibilité des étoiles.** Les astronomes n'ont pas attendu pour manifester leurs inquiétudes et signalent le danger inhérent à la difficulté de prévenir, dans le futur, des potentiels impacts d'objets célestes [40].

De plus, à l'heure où les climatologues et écologistes exhortent nos gouvernements à prendre en compte les effets du réchauffement climatique et le dépassement des seuils [41], **pouvons-nous réellement nous permettre d'augmenter la facture énergétique ? Non.** Une antenne 5G consommera trois fois plus qu'une antenne 4G [42] ; il deviendra indispensable de s'équiper d'appareils compatibles [43] ce qui induit entre autres, l'accroissement des déchets, de la pollution et de la disparition des matières premières, aggrave la surconsommation dans les pays occidentaux et simultanément les conflits et drames humains des pays producteurs de minerais [44].

**Compte tenu de ces données effroyables, nous souhaitons rappeler que des textes de Loi nous protègent :**

- **Le respect de la santé, le principe de précaution** ainsi que **le droit à disposer de son corps** ont valeur légale et constitutionnelle [45]. Ces principes ne sont pas respectés au regard du déploiement de la technologie 5G.
- **Le Code de Nuremberg - 1947** « *identifie le consentement éclairé comme préalable absolu à la conduite de recherche mettant en jeu des sujets humains.* » [46] : les acteurs du déploiement de la 5G n'informant pas clairement les populations des risques encourus, ces populations deviennent donc des cobayes malgré elles.
- **La Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant** [47] : le système 5G est une activité industrielle qui pose un danger pour l'homme (pollution, maladies...). En cela il viole les droits relatifs à la vie privée et familiale des citoyens et porte atteinte au Droit à la Vie inaliénable de tout être humain.
- **Le principe juridique de précaution écologique** est garanti par les **Traités Européens** [48] : la directive de l'UE sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [49], la directive de l'UE sur la conservation des oiseaux sauvages [50] ainsi que les **conventions de Berne et de Bonn** sur la protection des animaux et des plantes [51], auxquelles s'ajoute enfin **La Déclaration Universelle des Droits de l'Animal** [52]. Ces textes protègent les êtres vivants et leurs habitats. Ils exigent que des mesures de protections environnementales soient adoptées en cas d'impossibilité de fournir des preuves scientifiques définitives lorsque le danger sanitaire est grand. En l'occurrence ces mesures de protection seraient impossibles à tenir au vu du système 5G, des preuves existent et le danger n'est pas grand, il est considérable.
- **La Convention d'Aarhus (25 Juin 1998 - Danemark)** régit « *l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.* » [53] : les populations ont un droit de regard et de parole en matière d'environnement et leurs éventuelles objections doivent être prises en compte dans le processus décisionnel.

Après la tentative des quatre recours (visant la suspension des procédures d'attribution des fréquences 5G), déposés devant le Conseil d'État par les associations "Agir pour l'environnement" et "Priartem" à la mi-février 2020 [54], le cabinet "MySMARTcab" procède à quatre mises en demeure contre les opérateurs français le 23 Avril 2020, suite aux signatures de la « Pétition Action Collective (PAC) contre la 5G » (environ 37 900 signatures début juin). Les avocats demandent « *La suspension du déploiement de la 5G* » et « *La réalisation des études sanitaires et sociétales complètes* » [55]. Ensuite, le 26 Mai dernier, les opérateurs sont de nouveau assignés en justice devant le tribunal de Paris : un collectif

de 500 militants écologistes, porté par le fondateur de “Jeunes Ambassadeurs pour le Climat”, Côme Girschig, « réclame aux opérateurs de faire expertiser l'efficacité des mesures prises contre les risques sanitaires et environnementaux découlant du déploiement de la 5G, afin d'établir l'innocuité de la technologie » et exige « un avis sur le risque d'empiètement sur les libertés individuelles » [56]. Enfin, en Juin 2020, les ministres de la Santé Olivier Véran et de la Transition Écologique et Solidaire Élisabeth Borne requièrent auprès du Premier Ministre Édouard Philippe, la suspension du déploiement 5G dans l'attente de l'évaluation de l'ANSES (d'ici le 1er trimestre 2021) [57].

À ce jour, des milliers de citoyens en Europe (France, Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg...) et dans le monde (U.S., Nouvelle-Zélande, Australie, Grande-Bretagne, Canada...) se révoltent contre le déploiement 5G, permettant à quelques villes d'endiguer cette colonisation immorale et liberticide, sous couvert d'intérêt public. Parmi elles, Saint-Etienne, l'Île d'Olonne, Grâces et Saint-Julien-du-Sault en France ; Bruxelles, la Suisse, ou encore Mill Valley, San Anselmo et Ross aux États Unis [58].

Et la Corse en ce cas, ce berceau de la Démocratie qui porte en son sein, son Histoire, son Pavillon et jusque dans ses gènes les étamines de la résistance, se lèvera-t-elle à son tour ?

## **II. La 5G en Corse : Non !**

La Corse, si petite soit-elle à l'échelle internationale, n'a pas à se taire face à ce diktat du numérique. Son statut singulier, elle le doit aux volontés d'une culture, d'hommes et de femmes qui ont toujours su se faire entendre.

Qu'advierait-il des habitants de l'île dont nos apiculteurs, agriculteurs, éleveurs et acteurs du secteur touristique font partie ? De notre faune et flore locales endémiques, qui tous participent à notre recherche **d'autonomie alimentaire et à notre choix de vivre dans un environnement sain et proche de la nature**, si ces risques venaient à se vérifier dans la réalité des mois à venir ?

Comment pouvons-nous envisager la déchéance du milieu naturel et l'aménagement urbain nécessaire sur ce très attractif et très touristique territoire protégé qui est le nôtre ? **La Vallée du Fango classée réserve de biosphère par l'Unesco (réseau mondial WNBR), le Golf de Porto classé Patrimoine Mondial de l'Unesco, les 350 510 hectares du Parc Régional Naturel de la Corse, sa biodiversité unique ainsi que les centaines de villages typiques** (dont certains sont classés) seront alors inévitablement défigurés et menacés. Nous ne pouvons envisager cela !

Mesdames, Messieurs, **nous en appelons à votre discernement** : soyons sérieux. Tous les signaux d'alerte sont rouges, quand nous continuons calmement notre lent chemin d'inconscience collective. Nous réveillerons-nous ? Il n'y a qu'un pas pour qu'un environnement encore préservé tombe sous les pressions politiques et technologiques [59]. **La Corse ne peut se laisser ainsi déliter et participer volontairement à son agonie.**

Nous, citoyens et gens ordinaires, professionnels de la santé, du bien-être, du tourisme, de l'évènementiel, créateurs et artisans, entrepreneurs, etc., tentons aujourd'hui de freiner une catastrophe universelle par notre cœur, notre voix et notre conviction. **Nous sommes vos yeux, vous êtes nos porte-parole. Nous avons besoin de vous pour agir et protéger nos vies et notre environnement.**

Ainsi, nous vous proposons quelques pistes d'actions afin que cet appel à l'aide éveille en vous des possibles **avant qu'il ne soit trop tard**. En ce sens, nous rappelons que :

- **La loi n°2015-136 du 9 février 2015, dite loi “Abeille”, renforce le rôle des maires** [60]:
  - Art1-II.A : **possibilité d'exiger un état des lieux**, sur demande, des installations radioélectriques existantes sur la commune ;
  - Art1-II.B : **réception d'un dossier d'information** transmis par toute personne souhaitant exploiter ou modifier une installation radioélectrique sur la commune (sous deux mois avant les formalités d'urbanisme et les travaux) ;

- Art1-II.C : **possibilité d'exiger une simulation de l'exposition** aux ondes émises par une installation avant son implantation ou sa modification (sous huit jours après réception du dossier) ;
- Art1-II.D : **possibilité de mise à disposition du dossier complet d'information aux habitants** (sous dix jours après réception), qui **permet de recueillir leurs observations** (sous trois semaines après mise à disposition du dossier) ; et
- Art1-II.E : **possibilité de réunir une instance de concertation** en cas de médiation nécessaire sur la question d'une installation existante ou projetée.

Cette loi, déjà bien érodée par la loi "Élan" (loi n° 2018-1021 du 23 Novembre 2018) <sup>[61]</sup> fut évincée en plein confinement, par l'Ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020, laquelle permet de simplifier et d'accélérer encore les procédures d'implantation, y compris en outrepassant l'accord préalable normalement nécessaire de l'ANFR <sup>[62]</sup>. On peut se demander ce qui justifie l'urgence de faciliter ces démarches alors que la France est en pleine crise sanitaire, mais sans doute l'État suit-il simplement les directives de la Commission Européenne sur le sujet <sup>[63]</sup>. Quoi qu'il en soit, cette loi "Abeille" devrait être remise en vigueur à la fin de l'état d'urgence.

Ainsi **nous vous demandons** d'ores et déjà, afin d'informer vos citoyens de manière adéquate, **de faire un état des lieux** des sites d'implantation des antennes de télécommunication sur vos communes et d'en **vérifier la légitimité** (autrement dit un "Observatoire des Fréquences") :

- les dossiers d'implantation des antennes déjà présentes vous ont-ils bien été transmis dans les délais et sont-ils limpides ? Des antennes ont-elles été posées sur votre commune durant l'état d'urgence sanitaire ? Si oui, combien de dossiers devront alors vous parvenir à la fin de l'état d'urgence, dans le mois qui leur est imparti ? Les installations censées être temporaires sont-elles bien démantelées dans les deux mois suivant la fin de l'état d'urgence ?
  - les accords obligatoires des autorités compétentes, dont l'ANFR par exemple, ont-ils bien été donnés pour les antennes déjà en place ? Les antennes pour lesquelles ces accords n'auraient pas été fournis (l'opérateur dispose d'un délai de trois mois à partir de la fin de l'état d'urgence pour faire sa demande auprès de l'ANFR) devraient être détruites.
  - les positions des sites, les distances et les puissances d'émission respectent-elles les normes actuelles de sécurité et le Code l'Urbanisme ? Si tel n'est pas le cas, l'opérateur devrait être poursuivi pour non-respect des normes en vigueur et mise en danger de la vie d'autrui.
- Sur la question de la **fracture numérique**, nous sommes évidemment **pour la réduire et permettre à tous d'avoir le débit nécessaire** à une connexion internet adaptée à chacun. Ainsi le développement des antennes 4G et 5G ne doit pas prendre le pas sur la fibre optique, dont la technologie filaire apparaît comme solution qualitative et foncièrement moins nocive <sup>[64]</sup>. Si quelques entreprises locales attendent la 5G et ses promesses de modernité, nous leur rappelons qu'elles pourraient, en l'adoptant, être affaiblies par le risque de hacking de leurs propres données. De plus, la force de la Corse ne réside ni dans ses usines ni dans sa démographie. Aussi, a-t-elle un besoin véritable d'installer sur son territoire ce réseau colossal et couteux d'antennes 5G, voué à l'utilisation industrielle et aux connexions téléphoniques massives des zones denses <sup>[65]</sup> ? Non. La 4G et la fibre suffisent amplement à la qualité des réseaux économiques et domestiques de l'île. **Nous vous demandons donc de privilégier l'installation de la fibre** (laquelle fait largement partie du « Plan d'Action 5G » de la CE) **sur le territoire corse, et d'éviter l'implantation des structures 5G.**
  - Pour ce faire, **nous vous demandons de faire appliquer le Principe de Précaution** sur le territoire corse <sup>[66]</sup>, au regard de tous ces éléments apportés qui, s'ils peuvent toujours être discutés, n'en restent pas moins les fondements du doute soulevé quant à la nocivité de la technologie 5G.
  - Enfin, parce que la véritable innovation serait de prendre le contrepied de cette croissance technologique exponentielle, **nous vous proposons de faire de l'Île de Beauté une zone sans 5G, au champ électromagnétique artificiel maîtrisé.** Grâce à sa situation

géographique, la Corse, “Ile Montagne”, riche de son air pur des sommets aux embruns des rivages, riche de sources vives et de nature sauvage, qui déjà par son Histoire fut terre d’accueil, pourrait alors devenir un espace refuge pour tous ceux qui souhaitent vivre dans un environnement sain et durable, notamment pour les personnes électro-sensibles amenées inévitablement à être de plus en plus nombreuses <sup>[67]</sup>. Résiliente et créative, **la Corse pourrait ainsi se positionner à la pointe d’un progrès humaniste, devenant la première “Terra Libera” revendiquée.**

**Nous, citoyens de Corse et d’ailleurs, signataires de ce Manifeste, sommes donc résolus à refuser catégoriquement le déploiement de cette technologie.** Nous ne voulons pas de ce monde déshumanisé au service de ces machines et de cette intelligence artificielle et qui nous est de surcroît, imposé dans une ère climatique à la dérive. Non, nous ne voulons pas de ce monde-là ! <sup>[68]</sup>

Il faut souvent beaucoup de courage, pour se lever devant une majorité pensante et décisionnaire. Mais c’est en ayant ce courage et en montrant l’exemple que la force humaine grandit et que parfois, le pire est écarté. « *Le courage ne consiste pas à faire son travail tel qu’on l’attend de vous, ce qui n’est que compétence. Non, le courage est une qualité du cœur qui porte à réfléchir et à agir contre la facilité, avec sagesse, dans des circonstances difficiles. Le courage n’existe pas en théorie, il ne peut se démontrer que dans l’action.* » René Villemure.

Ainsi Mesdames et Messieurs, en tant qu’élus de la République et représentants du peuple de Corse, nous en appelons à votre bon sens et à votre humanité.

Engagez-vous par tous les moyens à votre disposition, à rejoindre le rang des résistants, à écrire démocratiquement notre Histoire dans le respect de tous. Épaulez notre volonté inébranlable à pérenniser le monde du vivant tel que nous le connaissons encore aujourd’hui. Nous attendons que vous preniez acte de notre Manifeste, eu égard aux enjeux pour la Corse et les Corses ; notre avenir, celui de nos enfants et de la vie dans sa multiplicité en dépendent.

Merci pour votre attention.

*Rédactrices: Lucie Eymeri (20225 Feliceto) ; Cécile Bartolini (20220 Monticello) ; Véronique Mazeau (20200 Bastia) ; Noëlle Tatich (20200 Bastia) ; Annita Caron (20290 Prunelli di Casacconi).*  
*terralibera@mailo.com*

*Signataires: <https://asso.alternaweb.org/terralibera/>*

*Note : Nous vous invitons à lire les pages suivantes « Documentation, Sources et Références », dans lesquelles vous trouverez les sources détaillées de chaque argument énoncé dans ce Manifeste, ce qui vous permettra d’avoir une vue résumée mais panoramique des enjeux de la 5G.*